



Réfs :
CACES®R482

CACES® R482 A /B1 / C1/ F / G
R482 Engins de chantier (différentes catégories possibles)

Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de réaliser les contrôles nécessaires avant et après chaque utilisation d'un engin de chantier Être capable de manipuler un engin de chantier dans le respect des règles de sécurité Savoir rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées Acquérir les bases de maintenance élémentaire 	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) de la catégorie concernée 	
Contexte réglementaire	<p>Cette formation est rendue obligatoire par l'article R.4323-55 du code du travail. Ses modalités sont définies par l'article 1 de l'arrêté du 2 Décembre 1998 pris en application de cet article. Lors de cette formation, des apports théoriques relatifs à la réglementation et à la sécurité, ainsi qu'une mise en situation pratique sont dispensés.</p>	
Public concerné	<p>Toute personne travaillant dans les métiers du bâtiment et des travaux publics, amenée, dans le cadre de son activité, à utiliser un engin de chantier</p>	
Prérequis	<p>Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service santé au travail)</p>	
Modalités d'organisation	<p>Formation en inter ou en intra selon demande Minimum 2 inscrits / Max 6 stagiaires par groupe</p>	<p>Durée : variable selon le niveau (2 à 5 jours) et les différentes catégories</p>
Qualité des intervenants	<p>Formateurs et testeurs qualifiés et expérimentés auprès d'un public d'adultes</p>	
Méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> Parcours individualisé selon le niveau de chaque apprenant Méthodes et approches actives, démonstratives, participatives, échanges et partages d'expériences Questions / Réponses 	
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> Salle de formation équipée d'un ensemble multimédia Un engin de chantier Exposés étayés par des diaporamas, des vidéos ou des études de cas Plateau technique privé/aire d'évolution 	<p><u>A fournir par participant</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Remise d'un support de formation
Moyens de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Feuille d'émargement signée par demi-journée par l'apprenant et le formateur Suivi de la formation par le coordinateur ou le responsable pédagogique 	
Moyens d'appréciation des résultats de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation de la progression du participant tout au long de la formation par le formateur Passage d'un examen théorique Questionnaires à choix multiples (QCM) Examen pratique de manipulation d'un engin de chantier conforme à la R482 de sa catégorie 	
Validation de l'action	<p>Délivrance (si résultats positifs) d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) de la catégorie concernée</p>	
Inscription Contact Délai d'accès Accessibilité	<p>Contactez votre conseiller au 09.50.38.48.46 ou 06.58.88.85.56 <u>Délais d'accès à la formation</u> 15 jours à 1 mois selon accord/délai financement <i>Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation</i> <u>Accessibilité</u> Pour les personnes en situation de handicap merci de nous contacter</p>	



CONTENU - PROGRAMME PEDAGOGIQUE

- Accueil, règlement intérieur et consignes de sécurité (selon règles sanitaires)
- Présentation de l'organisme, du formateur(trice), de la formation, du/des participants : tour de table

Le cadre légal d'application :

- Comprendre la prévention : les responsabilités des employeurs, des salariés

La réglementation :

Tout conducteur d'engin de chantier doit avoir suivi une formation spécifique à la conduite du type d'engin qu'il sera amené à utiliser. Cette formation est rendue obligatoire par l'article R-4323-55 du code du travail. Ses modalités sont définies à l'article 1 de l'arrêté du 2 Décembre 1998 pris en application de cet article. Lors de cette formation, des apports théoriques relatifs à la réglementation et à la sécurité, ainsi qu'une mise en situation pratique sont dispensés.

Partie théorique :

- Les principaux risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Les devoirs et responsabilités du conducteur d'engin de chantier
- Le contexte réglementaire et le rôle des institutions
- Les règles de conduite et de stationnement en sécurité
- Les situations de danger grave et imminent et conduite à tenir en cas d'accident
- Rappel du code de la route, la signalisation temporaire
- Les caractéristiques et fonctionnement des différentes catégories de machines
- Les principaux éléments (poste de commande, dispositif de sécurité, les différents organes de l'engin, fonctions et caractéristiques...)
- La maintenance de premier niveau
- La revue documentaire d'un engin
- Vérification et entretien lors de la prise et de la fin de poste
- Les conditions d'utilisation générales ou spécifiques à chaque type d'engin
- L'évaluation des situations de travail : prise en compte de l'environnement, des conditions de circulation sur le chantier, etc...
- Les consigne de sécurité

Partie pratique :

- Signalisation d'une zone de travail : le balisage
- La prise de poste et le contrôle des documents
- Essais de déplacements et de manutention
- Prise en mains de l'engin
- Vérifier le fonctionnement des organes de sécurité
- Reconnaissance des réseaux existants, de l'environnement de travail, des distances de sécurité
- Appliquer les consignes de sécurité lors des différents ateliers (réalisation d'une tranchée, talutage, chargement, déplacement...)



- La maintenance de premier niveau
- La revue documentaire d'un engin
- Opérations de fin de poste

Modalités d'évaluation des acquis :

- Evaluation de la progression du participant tout au long de la formation par le formateur
- Passage d'un examen théorique (QCM)
- Examen pratique de manipulation d'en engin de chantier conforme à la R482 de sa catégorie
- Attestation de fin de formation

Version 1 - 01/24